Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 49 (1904)

Heft: 4

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

SUISSE

Epilogue d'un long débat. — L'initiative antimilitaire. — Autour de la réorganisation militaire. — Au Simplon. — Une nouvelle Instruction sur le service en campagne. — Le nouvel habillement. — Cérémonies d'adieu.

L'activité militaire a repris partout; sur toutes les places d'armes les recrues de toutes armes se livrent à l'apprentissage de guerre; là se concentre l'intérêt de la vie militaire; les querelles et les questions qui ont pu retenir l'attention pendant l'année écoulée et pendant l'hiver, polémiques à propos des articles de la *Zuricher-Post* et discussions concernant la retouche de nos institutions militaires, se sont momentanément apaisées.

Un des incidents provoqués par la Zuricher-Post vient de recevoir sa solution devant les tribunaux zurichois.

Le Commissaire en chef des guerres, colonel Keppler, attaqué personnellement par le journal précité, à l'occasion des affaires Markwalder et du Dépôt central de remonte, avait assigné le journal de Zurich. Sa poursuite tendait à faire nommer l' « officier de haut rang », prudemment embusqué derrière l'anonymat, et à le faire cond'amner comme calomniateur.

Le journal a refusé de faire connaître le nom de son collaborateur, et même de laisser celui-ci se nommer, son directeur, le D^r Wettstein, voulant garder toute la responsabilité de la campagne qu'il avait menée contre l'administration militaire, et ce que l'on a nommé la tyrannie des bureaux.

Le tribunal a libéré le journal et son directeur de l'accusation de calomnie, mais les a condamnés pour injures envers le colonel Keppler.

Ce verdict a été diversement accueilli, suivant qu'on tenait le parti de l'administration ou celui du journal. Des deux côtés, on a chanté victoire, et ceux qui suivaient le panache de l'inconnu de la *Zuricher-Post*, n'ont pas manqué de revendiquer l'échec partiel et relatif du colonel Keppler comme une victoire pour eux et pour leur chef. A droite et à gauche, on a obéi à la passion plus qu'à la raison.

Il faut reconnaître que les débats ont complètement justifié le colonel Keppler des accusations lancées contre lui par le journal, si légèrement et avec si peu de preuves. De ces accusations, il ne reste rien, et il faut en féliciter bien sincèrement et l'officier en cause, et l'administration militaire mise sur la sellette en sa personne. S'ils n'avaient pas pu faire la preuve de leur bonne foi, le journal zurichois et son directeur n'auraient pas échappé à une condamnation pour calomnie. Qu'est-ce à dire, sinon que l'inconnu qui les a documentés, ou bien a été dupé naïvement, ou s'est laissé aveugler par la passion.

Que penser après cela de tous les griefs articulés contre d'autres personnes, et que celles-ci, ne se sentant pas atteintes dans leur honneur, ont dédaigné de relever?

* *

L'initiative antimilitaire du parti socialiste a échoué. Je ne songe pas à retracer ici toutes les phases par lesquelles elle a passé. Acceptée d'abord, semble-t-il, un peu par surprise, elle a été sérieusement discutée dans les milieux où elle avait pris naissance, et l'on a pu voir combien les avis étaient partagés ; les uns voulaient poser au peuple la question conformément à la première résolution, d'autres la restreignaient, d'autres la jugeaient inopportune. Ces derniers l'ont emporté.

* *

On ne connait officiellement rien des projets du Conseil fédéral touchant la réorganisation militaire, ni de ceux issus des délibérations de la conférence des commandants de corps d'armée et de division.

Un certain nombre de sociétés d'officiers se sont déjà mises sérieusement à l'étude de cette question; on cite dans le nombre la société des officiers grisons, guidée dans cette étude par le colonel-divisionnaire de Sprecher, la société des officiers de la ville de Berne, celles de Genève et de Lausanne, etc.

Tout récemment, les journaux ont reproduit le programme arrêté par la société des officiers de Zurich. Ce programme semble refléter assez exactement, en partie du moins, les idées de la conférence des commandants supérieurs et, dans quelques-uns de ses articles, les vues personnelles d'un des membres de cette conférence. Voici ce programme:

- 1. L'instruction des troupes et l'administration militaire sont remises dans chaque arrondissement de division au commandant de la division, sous réserve des prérogatives constitutionnelles des cantons.
- 2. Chaque chef d'unité est responsable de l'instruction de sa troupe dans les cours de répétition.
- 3. Autant que possible l'officier n'est pas incorporé dans une troupe recrutée au lieu de son domicile.
- 4. Les aspirants officiers sont dispensés du service de sous-officiers et reçoivent leur instruction dans un cours qui, pour l'infanterie, comprend aussi l'école de tir. La durée de ce cours sera sensiblement la même pour toutes les armes.

- 5. L'école de recrues est de 89 jours.
- 6. Les cours de répétition sont annuels et ne dépassent pas la durée de deux semaines. Dans la règle, le simple soldat aura terminé son service à 26 ans, sous réserve des exercices de tir pour les hommes portant le fusil.
- 7. En temps de paix, la division est la plus grande unité organisée à titre permanent, et elle ne comprend que des troupes d'élite.
- 8. Tous les services spéciaux sont enlevés aux divisions et organisés comme troupes d'armée.
 - 9. Il sera formé une infanterie de montagne.
- 10. Les troupes de landwehr sont destinées aux services de seconde ligne et au service territorial.

* *

Une première fois les Chambres fédérales avaient refusé d'entrer en matière sur une demande de crédit pour assurer la défense de l'entrée du tunnel du Simplon, ce souterrain qui s'ouvre en Suisse pour déboucher sur terre italienne. Il était évident qu'il faudrait y revenir et que la Suisse ne pourrait laisser sans défense, sur son propre territoire, une voie de communication que l'Italie se met en devoir de fortifier d'une manière très sérieuse sur le sien.

Dans ce but, le Conseil fédéral demande aux Chambres un crédit de 890 000 fr. Il s'agit en tout premier lieu d'aménager des chambres de mine, qui permettront de détruire le souterrain partiellement et suivant une gradation, de préparer et d'emmagasiner à proximité les explosifs destinés à accomplir cette œuvre, et de garder ces ouvrages.

* *

Les journaux viennent d'annoncer que le Conseil fédéral a adopté provisoirement une *Instruction sur le service en campagne*, qui sera mise à l'essai durant un certain temps. La *Revue militaire suisse* reviendra sur ce travailattendu depuis si longtemps, surtout dans l'infanterie, où règne toujours la plus grande incertitude sur tout le service de sûreté. Il était temps de renoncer à maintes prescriptions surannées de l'*Instruction* du 31 mars 1882. La nouvelle Instruction entrera en vigueur le 1^{er} mai.

* *

La plupart des journaux ont donné une description assez complète de l'habillement et de l'équipement projetés pour l'infanterie, et qui seront mis à l'essai dans le courant de cette année, probablement pendant la dernière école de recrues.

Le problème qui se posait devant la commission était celui-ci: Proposer un habillement et un équipement plus conformes aux besoins de la guerre que ceux actuellement en usage, et alléger, dans une mesure aussi large que possible, le poids que porte le fantassin. On sait que ce poids est actuellement, tout compris, de 26 kg. 735 en moyenne, et qu'il dépasse ainsi la charge qu'un homme peut supporter pour rester apte à sa fonction de fantassin.

Devait-on chercher la solution du problème dans une modification, une transformation en vue de les améliorer, de l'habillement et de l'équipement actuels, ou bien dans l'adoption d'effets nouveaux? La commission a été d'avis que l'habillement et l'équipement actuels ne se prêtent pas, dans leur ensemble, à une transformation et qu'il fallait chercher ailleurs, tant au point de vue de la forme que de la confection et de la couleur des objets.

La coiffure proposée est un casque, de la forme de ceux que portent les troupes coloniales françaises, anglaises et allemandes; c'est la coiffure qui paraît répondre le mieux aux conditions désirables: protéger la tête contre la chaleur et contre le froid, être hygiénique et légère, enfin, s'adapter facilement à la forme de tête de chaque individu.

En quelle matière cette coiffure sera-t-elle confectionnée? Le type proposé est de liège couvert d'étoffe; cette matière a le très grand avantage d'offrir une forte résistance et d'être très légère, de sorte que la coiffure garnie ne dépasserait pas 200 grammes, la moitié du poids de la coiffure actuelle. La visière postérieure est mobile, suivant un système de char nières, ce qui permet de la relever pour faciliter le renversement de la tête, dans le tir couché ou à genou.

Il sera mis à l'essai aussi des casques de la même forme, confectionnés soit en feutre durci, soit en celluloïd recouvert de peau et qui, suivant un procédé que les fabricants auront à adapter, devront également être pourvus d'une visière postérieure relevable.

On a beaucoup parlé, comme étant la coiffure militaire idéale, du chapeau de feutre, à l'imitation de celui des Boers. La commission y a renoncé à cause de la difficulté, sinon l'impossibilité, d'obtenir un feutre mou absolument imperméable, condition sine qua non, que le liège présente d'une manière complète; parce que cette coiffure est difficile à porter, exigeant un certain chic; et parce que son volume attire l'œil et l'attention de très loin et désignerait trop facilement les lignes de tirailleurs aux coups de l'ennemi.

La blouse à col rabattu, qui remplacerait la tunique, ne réalise pas un gain au point de vue du poids; elles pèsent l'une et l'autre 1600 grammes. Mais ce poids est une condition de la qualité du drap.

Fréquemment on préconise pour les vêtements militaires le molleton ou le loden; ces étoffes ont des qualités de légèreté, de chaleur, d'imperméabilité; mais elles n'offrent pas une résistance suffisante. Pour les vêtements militaires, seul un bor, drap peut convenir. La blouse choisie est à un seul rang de boutons; elle est pourvue de poches et de moufles pour les mains.

Comme vêtement de dessous, pouvant être porté seul au quartier, au

cantonnement, au bivouac, on propose un maillot à col droit, ouvert sur le devant jusqu'au milieu de la poitrine et fermant au moyen de boutons.

Le pantalon ressemble, quant à sa confection, à ces culottes que l'on boutonne au-dessous du genou au moyen d'une bande; c'est-à-dire qu'il est monté par le bas, sur une bande ou manchette pourvue d'un double jeu de boutons. On peut ainsi le porter dans le brodequin en le boutonnant serré, ou par-dessus le brodequin et tombant sur le cou-de-pied, en le boutonnant large; dans ce dernier cas, il ressemble à un pantalon à la hussarde un peu serré sur le cou-de-pied. Ce pantalon doit être assez large et d'une coupe telle que le soldat puisse faire des mouvements quelconques des jambes et prendre une position quelconque sans être gêné. Il est en drap.

Un second pantalon, de même confection, mais en étoffe beaucoup plus légère (laine peignée), est destiné à être porté éventuellement sous l'autre, ou comme vêtement de cantonnement ou de bivouac.

Les bandes moletières ne sont pas destinées à l'usage ordinaire; elles appartiendraient à l'équipement de corps et seraient distribuées à la troupe si la température, la saison ou l'état du temps l'exigeaient.

La capote ou manteau serait remplacé par une pièce d'étoffe de forme rectangulaire, percée d'une fente permettant de passer la tête. Un système de boutons permet de s'en servir comme d'un manteau abritant de la pluie ou de la neige, non seulement l'homme, mais son équipement et son bagage, c'est-à-dire sa munition et ses effets de rechange. Cette pièce d'étoffe servirait en second lieu de couverture et, éventuellement, de toile à confectionner une tente. Avec les accessoires servant à dresser la tente, elle est d'un poids de 2060 grammes, tandis que la capote et la toile de tente pèsent ensemble 4560 grammes; c'est donc un gain, sur cet article seulement, de $2^{-1}/2$ kilogrammes.

La chaussure ne subirait pas de modification.

Parmi les objets d'équipement, le plus embarrassant et le plus désagréable à porter est certainement le sac à pain; il pèse lourdement au côté, et gêne l'homme dans tous ses mouvements. Comment résoudre cette difficulté? La commission propose de mettre à l'essai deux solutions: un sac à pain de la forme actuelle, mais de dimensions réduites, que l'on fixerait derrière le sac; et une sorte de poche en grosse toile renfermant le pain et que l'on porterait dans ce sac. La question du sac à pain est donc liée à celle du sac.

Il sera mis à l'essai trois sortes de sac: 1° Le sac actuel, amélioré; on ferait disparaître la boîte à cartouches qui occupe toute la partie inférieure, pour en augmenter la capacité, et on logerait les gaines porte-cartouches entre le dos du sac et la courbature des reins de l'homme, derrière les coussinets reposant sur la partie lombaire. Cela permettrait de mettre la poche à pain dans le sac. 2° Un sac en peau de veau avec ses poils, souple, et assez sem-

blable à un sac de touriste. 3° Enfin, un sac de touriste (Rucksack) en toile, du modèle proposé par le D^r Koller, de Winterthour.

Tels sont les principaux effets proposés pour les essais.

La commission n'a pris aucune décision au sujet de l'uniforme et de l'équipement des officiers; cela n'était pas de son ressort, pas plus que les insignes des grades; elle a émis le vœu seulement que dans les équipements d'essai, on conservât le système actuel d'insignes pour les sous-officiers, mais en en diminuant notablement la largeur.

Le Conseil fédéral est entré dans les vues de la commission. Il a décidé des essais dans les huit divisions, aux écoles de tir de Wallenstadt, au Gothard et à St-Maurice, et il a voté les crédits nécessaires.

Pour permettre la comparaison entre l'habillement et l'équipement proposés et les mêmes effets de l'ordonnance actuelle, on fera revêtir, pendant la durée des essais, au même nombre d'hommes, la tenue actuelle de guerre, savoir la tunique.

Le gain total, en poids, résultant des propositions de la commission, est de un peu plus de 4 ½ kilogrammes, en sorte que la charge totale du fantassin pourrait être ramenée à un peu plus de 22 kilogrammes.

Les nombreux intéressés que la question touche suivront certainement ces essais avec curiosité et attention, et pourront, par leurs critiques et leurs remarques, aider à la solution rationnelle de cet important problème.

* *

Les officiers supérieurs et les instructeurs de la II^e division se sont réunis à Bienne, pour prendre congé du colonel Walther, instructeur d'arrondissement de la division, qui prenait sa retraite. Au diner, a eu lieu un échange de paroles courtoises. Le colonel-divisionnaire Secretan a remercié le colonel Walther et a souhaité la bienvenue au colonel Schulthess, l'officier distingué que le Département militaire lui a donné comme successeur. Ces deux officiers ont également pris la parole.

A St-Gall, on a pris aussi congé du colonel Bollinger, l'instructeur d'arrondissement de la VII^e division, qui cédait sa place à un successeur plus jeune.

La réunion a commencé par une conférence du colonel Bollinger sur l'influence que pouvaient exercer, sur le règlement d'exercice pour l'infanterie suisse, les expériences de la guerre sud-africaine, ou de ce que l'on a nommé la tactique des Boers; il a montré quelle pouvait être cette influence, sur les formations tactiques, sur les mouvements et sur l'emploi des armes au combat.

Après cette conférence, le colonel-divisionnaire Schlatter a dit ce qu'avait été, comme instructeur, le colonel Bollinger, et lui a exprimé les remerciements de l'armée pour ses services, accompagnant ces paroles de la remise d'un souvenir, témoignage de reconnaissance des officiers de la VII^e division. D'autres personnes encore ont pris la parole, en particulier le colonel Held, le successeur du colonel Bollinger.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le feld-maréchal comte de Waldersee. — Mutations. — A la commission du budget. — Les Hereros. — Notre attaché militaire à Berne. — Les livres.

Au commencement de mars, l'armée allemande a perdu un de ses généraux les plus distingués, on pourrait dire une célébrité mondiale.

Le feld-maréchal comte Alfred de Waldersee est mort le 5 mars 1904 à Hanovre, après une très courte maladie. Quelques dates de sa biographie seront les bienvenues.

Waldersee naquit le 8 avril 1832 à Potsdam. Son père était général decavalerie et fut gouverneur de Berlin à la fin de sa carrière. L'éducation du fils fut faite au corps des cadets, d'où il sortit lieutenant de l'artillerie de la Garde en avril 1850. En 1858, il fut nommé adjudant de la première inspection d'artillerie. Comme capitaine, il commanda une batterie et devint en 1865 aide de camp du prince Charles de Prusse, General-Feldzeugmeister de l'artillerie. En 1866, il est promu major dans l'état-major général, et avant la guerre de 1870 envoyé à Paris comme attaché militaire, en mêmetemps qu'aide de camp du roi. Pendant sa mission, il s'enquit avec un soin extrême des qualités et méthodes de combat de l'armée française. Aussi, pendant la guerre, le voyons-nous au grand quartier général du roi Guillaume. Au mois de novembre, placé auprès du général en chef de la II^e armée, prince Frédéric-Charles, il fut chargé de tenir au courant des opérations de la Loire le Grand quartier général du roi à Versailles. Cette mission exigeait beaucoup de tact; il s'en acquitta avec la dernière adresse. Les talents du diplomate ne lui faisaient pas défaut.

En janvier 1871, Waldersee, lieutenant-colonel, est nommé chef d'état-major du XIII° corps d'armée nouvellement formé. Puis au mois de juin de la même année, il fonctionne en qualité de chargé d'affaires auprès de la République française, une preuve de la haute confiance mise en sa personne. A la fin d'août, il fut remplacé par l'ambassadeur régulier comte Arnim. Il reçut alors comme colonel le commandement du régiment de uhlans n° 13 à Hanovre. A la fin de 1873, il fut nommé chef d'état-major du X° corps d'armée à Hanovre, charge qu'il remplit pendant huit ans. Ce laps de temps nous porte à la fin de 1881 où Waldersee, major-général depuis 1876, devient quartier-maître général de l'état-major, adjoint à son chef, feld-maréchal

comte Moltke. Il avait à diriger les affaires courantes de l'état-major, les voyages d'état-major et l'instruction des officiers. En 1882, il fut promu lieutenant-général; en avril 1888, général de cavalerie; enfin, en septembre 1888, chef de l'état-major général de l'armée comme successeur de Moltke.

Il ne devait guère y demeurer plus de deux ans. Au mois de janvier 1891, il reçut le commandement du IXe corps d'armée à Altona. On n'a jamais su les vrais motifs de cette quasi-destitution. On a supposé que Waldersee s'était mêlé de politique; mais jamais rien de positif n'a transpiré de cet incident. Il demanda d'abord sa démission, mais l'empereur lui persuada qu'il n'y avait aucune disgrâce, mais une marque de distinction au contraire d'être nommé général commandant dans la province natale de l'impératrice. Et Waldersee accepta.

Aux manœuvres impériales de 1895, auxquelles quatre corps d'armée prirent part, il commanda un des partis. Aux manœuvres impériales de 1896, en Oberlausitz, il fonctionna comme chef d'une fraction d'armée avec beaucoup de distinction. L'année précédente, il avait été promu général-colonel de cavalerie, et en 1896 il fut nommé chef du régiment d'artillerie de campagne n° 9. Dans un ordre spécial, l'empereur lui fit savoir qu'en cas de guerre il commanderait une des armées principales. En 1898, Waldersee fut nommé inspecteur général de la troisième inspection d'armée à Hanovre. En 1900, général-feld-maréchal.

Ainsi nous le voyons, d'année en année, franchir tous les degrés de la hiérarchie militaire jusqu'aux plus élevés. Il lui était réservé d'en franchir un dernier, de remplir une mission tout à fait exceptionnelle, celle de général international. Quand éclatèrent les troubles de Chine, en 1900-1901, il reçut le commandement suprême des troupes alliées. En cette qualité, sa tâche ne fut pas exclusivement militaire; la diplomatie en absorba une part; le feld-maréchal s'en acquitta avec beaucoup de tact et d'habileté; il reçut de toutes les puissances des témoignages de reconnaissance les plus flatteurs. Le souvenir de Waldersee vivra dans la mémoire de tous ceux qui furent en relation avec lui.

Je signale encore le décès du général d'artillerie Victor von Alten. Sorti de l'artillerie de campagne, il a fourni une brillante carrière dans l'étatmajor général. Il commanda la 18^e division à Flensburg.

* *

Dans l'armée bavaroise, les mutations du mois de mars ont été de quelque importance. Le général commandant le III^e corps d'armée à Nuremberg, général d'infanterie Heinrich Ritter v. Xylander, a vu acceptée sa démission, et de même l'inspecteur de la cavalerie lieutenant-général Ritter v. Poschinger. Le III^e corps d'armée a été confié au général d'infanterie Frhr. von Horn, qui commandait la 6^e division à Regensburg; son successeur à ce commandement est le lieutenant-général v. Zwehl, de la 1^{re} brigade d'infanterie. Le commandant de la 4^e brigade de cavalerie, major-général Frhr. Kress v. Kressenstein, a été nommé inspecteur de la cavalerie et promu en même temps lieutenant-général. Le plénipotentiaire militaire à Berlin, major-général Ritter v. Endres, a été promu lieutenant-général. Le général Heinrich v. Xylander est un frère cadet du commandant du II^e corps d'armée Emil v. Xylander. Il a fait sa carrière dans l'état-major général. Pendant la guerre de 1870-71, il fut décoré de la croix de fer de 1^{re} classe. Le général v. Horn, né en 1847, a appartenu également à l'état-major général. Le lieutenant-général v. Endres s'est fait remarquer comme membre du Conseil fédéral au Reichstag par son talent oratoire qui ne manque pas de quelque humour. Spécialement son discours sur l'unité du corps d'officiers allemand a laissé une bonne impression.

Les mutations du mois de mars dans les autres contingents n'ont pas eu la même importance. Cinq commandants de brigade ont démissionné.

Au total, les mutations intéressent 20 lieutenants-colonels, 11 majors, 14 capitaines, 19 lieutenants promus; 5 majors-généraux, 1 lieutenant-colonel, 1 major, 4 capitaines, 16 lieutenants démissionnaires.

* *

Les discussions qui, dans la Commission du budget du Reichstag, ont suivi celles dont je vous ai entretenu, ont eu pour objet la brigade d'occupation en Extrême-Orient, trouvée trop luxueuse et que l'on a réduite d'une façon presque excessive.

Les séances plénières du Reichstag ont été consacrées à la discussion en seconde lecture de l'état militaire. A peine a-t-on pu en finir avant les vacances de Pâques; la troisième lecture n'aura lieu qu'après le commencement du nouvel exercice budgétaire. On a abusé des digressions; une semaine presque entière s'est passée à discuter les appointements du ministre de la guerre, occasion propice à interpellations de toute nature, sur lesquelles je dois passer. L'augmentation du nombre des sous-officiers a été réduite, aussi bien que celle des appointements des lieutenants-colonels de l'infanterie. J'y reviendrai quand l'état aura été publié. J'ajoute qu'on a discuté également au Reichstag la question de l'élevage des chevaux et de la remonte dont j'ai parlé dernièrement à l'occasion d'une discussion au Landtag prussien.

* * *

Vous connaissez l'extension qu'a prise la rébellion des Hereros dans l'Afrique sud-occidentale et les grandes pertes que nos troupes de protection et de la marine ont subies. Les renforts nécessaires pour étouffer la révolte se monteront peut-être à la force d'une brigade et l'on enverra probablement un général de brigade, le général v. Trotha, comme commandant en

chef. Deux batteries montées viennent d'être mobilisées. Outre les chevaux argentins, ont été expédiés dans la colonie, des chevaux de la Prusse orientale qui réunissent toutes les qualités requises.

* *

D'après le *Militär Wochenblatt*, le lieutenant en premier au 1^{er} régiment de la Garde à pied Frhr. v. Meerscheidt-Hüllessem sera attaché à notre légation de Berne dès le 1^{er} mai et pour une année.

* *

Dans le domaine de la littérature, je cite la deuxième livraison de la nouvelle publication périodique de notre Grand Etat-major: Vierteljahrs-hefte für Truppenführung und Heereskunde. On y trouve entre autres un travail remarquable du rédacteur en chef, major Frhr. v. Freytag-Loringhoven: « Etudes sur Clausewitz ». Le major Kuhl parle de l'organisation et de l'emploi des troupes cyclistes et de l'infanterie montée en France, et le premier-lieutenant Ludwig de l'emploi des batteries lourdes à tir courbe dans la guerre de campagne. A chaque livraison est joint un rapport succinct sur la guerre d'Extrême-Orient.

L'Etat-major général publie de nouveau un livre de l'immortel Moltke ; La campagne d'Italie en l'an 1859. La première édition datait de 1862. Les Kriegsgeschichtliche Einzelschriften continuent dans la livraison 33 l'exposé des expériences de la guerre sud-africaine : « Opérations de Lord Roberts jusqu'à la prise de Bloemfontein ».

Enfin, je cite encore Kunz : *La bataille de Wörth* (17^e livraison). et Hoppenstedt : *Uebungsritte*.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Fin de l'obstructionnisme au Parlement hongrois. — Nécrologie. — Nouveaux commandants de corps. — Création d'un cadre d'instruction de cavalerie à l'Ecole de tir de l'armée. — Modifications organiques dans la landwehr. Un nouveau camp militaire. — Une reconnaissance militaire dans la haute montagne. — Pamphlets militaires sensationnels.

Le Parlement hongrois s'est enfin décidé à aborder la discussion des projets militaires les plus urgents. Le comte Tisza, président du Conseil des Ministres, a menacé les Chambres d'introduire un règlement de séances plus sévère, dont l'application eût rendu impossible toute obstruction quelque peu prolongée, sur quoi l'opposition s'est déclarée prête à discuter le projet de budget militaire et, en quelques séances, les contingents de recrues pour 1904 et pour 1905 ont été accordés.

Le contingent pour 1904, qui aurait dû être levé déjà au commencement d'octobre 1903, sera recruté dans le courant d'avril et entrera en service en mai. A ce moment-là, les réservistes appelés ou retenus sous les drapeaux pour compléter les effectifs seront immédiatement licenciés.

Le Parlement autrichien qui, maintenant, a aussi ses obstructionnistes:— le parti tchèque — accordera, dans sa session d'avril, le contingent de recrues pour 1905. Les deux Parlements auront ainsi pourvu, pour un avenir immédiat, aux besoins les plus pressants de la défense nationale, maiscela, malheureusement, dans une mesure aussi modeste que possible. Les contingents accordés par eux sont, en effet, ceux qui avaient été levés jusqu'ici, c'est-à-dire les contingents dits « normaux », dont les chiffres sont jugés absolument insuffisants. Ce n'est qu'après que la nouvelle loi militaire aura été adoptée que l'on disposera enfin des effectifs dont on a besoim pour la mise sur pied des nouvelles divisions d'obusiers de campagne et pour d'autres réorganisations ou réformes reconnues urgentes ². Il faut espérer que, d'ici peu, l'effervescence politique qui règne dans les deux parties de la monarchie se sera assez calmée pour que nos parlementaires puissent entamer, avec tout le calme désirable, la discussion détaillée de cet important projet de loi. Pour le moment, cela n'est pas encore possible.

* *

En quelques semaines, l'armée austro-hongroise a perdu un certain nombre d'hommes de valeur, dont plusieurs jouissaient, même à l'étranger, d'une grande notoriété.

Fin janvier est décédé le général de cavalerie baron von Bechtolsheim, un des derniers chevaliers de l'ordre de Thérèse. Il possédait au plus haut degré ce goût des entreprises hardies et un peu aventureuses, ce mépris du danger poussé jusqu'à la témérité, en un mot, cet esprit et ces allures chevaleresques qui, jadis, étaient assez répandus dans le corps des officiers de cavalerie et qui, aujourd'hui, tendent sans doute à se perdre quelque peu. Sa charge audacieuse et brillante avec trois pelotons de uhlans Trani, à la bataille de Custozza, en 1866, appartient à l'histoire de la guerre. Il eut aussi l'occasion de faire la campagne russo-turque de 1877-1878, comme envoyé en mission diplomatique sur le théâtre de la guerre. Bien qu'il se fût formé au haut commandement sur les champs de bataille, sans avoir été jamais attaché à l'état-major général, il fut, pendant de longues années commandant de corps, d'abord à Lemberg, puis à Agram. Lorsque en 1902, son corps d'armée, le 13e, prit part aux manœuvres impériales dans le sud

¹ V. Chronique autrichienne de février 1904, page 131.

² V. Chronique autrichienne d'avril 1903, page 346.

de la Hongrie, Bechtolsheim était déjà trop malade pour le commander. Nommé en 1903 capitaine de la garde, il ne lui fut plus possible, dès lors, de recouvrer la santé.

Au commencement de février, la mort a également enlevé, à l'âge de 74 ans, le major général baron von Horst, qui fut, de 1871 jusqu'en 1880, ministre de la Défense territoriale dans les cabinets Schwarzenberg et Taafe. Bon orateur, habile « debater », autorité de première ordre en matière militaire, il était universellement estimé et respecté, même dans le camp de ses adversaires politiques.

Au mois de mars, notre armée a été durement éprouvée par trois décès. survenus, coup sur coup, en quelques jours. Le 14 est mort le nestor des généraux austro-hongrois en activité de service, le général de cavalerie prince Louis Windischgrätz, inspecteur général des troupes. Peu de jours auparavant avait succombé le Feldzeugmestre von Wetzer, ancien directeur des archives de la guerre, publiciste et savant éminent. A ces deux décès vint s'ajouter, bientôt après, celui du Feldzeugmestre baron von Weigl, ancien inspecteur de l'artillerie de forteresse, qui avait beaucoup travaillé à la réorganisation de notre artillerie.

Mentionnons enfin un décès qui, bien qu'il n'ait pas atteint l'armée austro-hongroise directement, n'en a pas moins eu, en Autriche-Hongrie comme à l'étranger, un retentissement douloureux. C'est celui du chevalier von Mannlicher, le plus populaire des constructeurs d'armes à feu portatives, qui a été subitement emporté, à la fin de janvier, par une maladie de cœur. On sait que notre infanterie a été armée de fusils à répétition Mannlicher et que plusieurs infanteries étrangères possèdent aujourd'hui des fusils Mannlicher originaux ou modifiés.

* * *

Par un ordre de cabinet, l'Empereur a accordé, avec de chaleureux remerciements pour services rendus, la mise à la retraite sollicitée par le général de cavalerie baron von Appel, général-commandant de corps à Sarajewo et gouverneur militaire de la Bosnie et de l'Herzégovine depuis 21 ans.

Le baron von Appel se retire à l'âge de 78 ans après une très longue, très active et très brillante carrière militaire. Il était le doyen des généraux actifs de l'armée. Comme gouverneur militaire de la Bosnie et de l'Herzégovine, il a donné une forte impulsion au développement économique de ces deux provinces d'occupation et il s'est maintes fois distingué, comme officier, pendant les guerres de 1848, 1849, 1859 et 1866, notamment le 24 juin 1859 à Solférino, où il fut grièvement blessé au visage. Dès lors, il portait un bandeau noir sur l'œil gauche. Il était décoré de la croix de Marie-Thérèse, notre ordre militaire le plus élevé.

Comme successeur du baron von Appel, l'Empereur a désigné le Feldzeugmestre baron von Albori, qui commandait, depuis dix ans, le 1^{er} corps d'armée à Cracovie. Il est âgé de 66 ans et a été remplacé, comme commandant du 1^{er} corps, par le lieutenant Feldmaréchal Adolf von Horsetzky, jusqu'ici divisionnaire sous les ordres d'Albori et connu comme écrivain militaire. Il est l'auteur de l'ouvrage intitulé: Les campagnes des cent dernières années.

Le 8^e corps, à Prague, vient aussi d'être pourvu d'un nouveau commandant en la personne du lieutenant feldmaréchal chevalier von Czibulka, lequel succède au feldmaréchal Fabini, malade.

Le nouveau commandant du 8° corps est sorti de l'artillerie et a fait partie, pendant 24 ans, de l'état-major général. Il a été, de 1886 à 1892, chef de l'état-major général du 8° corps à Prague et il jouit d'une grande considération comme commandant de troupes et administrateur. Il est âgé de 62 ans.

* *

Un cours d'instruction de tir pour sous-officiers de cavalerie vient d'être institué cette année, pour la première fois, à l'école de tir de Bruck sur la Leitha. Jusqu'ici, on n'appelait à cette école importante que des officiers de cavalerie. En y commandant des sous-officiers, on s'est proposé de former un cadre d'instructeurs capables et sûrs pour l'enseignement du tir dans les corps de troupes de cavalerie. On est de plus en plus persuadé que la cavalerie a besoin, elle aussi, de bons tireurs et que le tir doit être, après le manège, la principale branche d'instruction de cette arme. Or, dans la cavalerie, plus encore que dans d'autres armes, l'officier est si absorbé par l'instruction à cheval qu'il lui est difficile de diriger convenablement l'instruction avec la carabine s'il n'est secondé, dans cette dernière tâche, par de bons sous-officiers instructeurs de tir.

Le nouveau cadre d'instruction est placé sous le commandement d'un premier-lieutenant. Il n'est pas monté et se compose de 42 sous-officiers de cavalerie de l'armée active — 1 par régiment, — de 8 sous-officiers de la cavalerie de landwehr et de 11 de la cavalerie honvèd, tous armés de la carabine à répétition M. 95 et du revolver.

* *

Au commencement de mars, ont été formées dans chaque régiment de cavalerie de landwehr — à l'instar de ce qui a été fait dans les régiments de cavalerie de l'armée active — une patrouille de télégraphistes et une section de pionniers. Cependant, vu les chiffres encore très faibles des effectifs de la cavalerie de landwehr, les hommes répartis dans ces nouvelles formations pourront être appelés, à la première occasion, à reprendre leur place dans les escadrons.

Dès le 1^{er} mars, il a été créé, aux sièges de chaque commandement territorial de landwehr, un nouveau service administratif pour les troupes de landwehr, le service de comptabilité et de contrôle, avec un personnel de douze fonctionnaires par bureau : quatre comptables de I^{re} classe. trois de II^e, trois de III^e classe et deux aides.

* *

D'après une information que publie la *Militür Zeitung*, la création d'un nouveau camp militaire à Benatek, en Bohême, est assurée. Quelques propriétaires de terrains compris dans le périmètre de la future place d'armes ont émis des prétentions excessives. Ils seront expropriés et la construction des casernes commencera très prochainement.

On sait qu'il n'existait jusqu'ici, en Autriche-Hongrie, qu'un seul camp militaire, celui de Bruck sur la Leitha, à proximité immédiate de la frontière autrichienne, mais sur territoire hongrois. Vu l'absence complète d'une vaste place d'armes située en Cisleithanie, la création du nouveau camp de Benatek, sur territoire autrichien, répondait à un pressant besoin. Le camp doit être prêt encore en 1904.

* *

Un détachement de 21 hommes, du 59^e régiment d'infanterie en garnison à Salzbourg, a effectué, au milieu de l'hiver, sous la conduite d'un premier lieutenant, une intéressante reconnaissance en montagne.

A partir de Bischofshofen, ce détachement a traversé, en skis, les Alpes de Mittelfeld et a atteint le sommet du Hochkönig, dont l'altitude est de 2938 m. La descente a eu lieu sur les neiges éternelles dans la vallée de la Blum, où le détachement arriva, sain et sauf, à la cabane Concordia. Dans la haute montagne, la température était relativement élevée et l'état de la neige défavorable, en sorte que l'ascension fut assez pénible. Au sommet, régnait une chaleur presque estivale.

* *

Le fameux lieutenant du train Bilse, dont le roman a eu un si gros succès de curiosité et de scandale, à la suite d'un retentissant procès militaire, a malheureusement fait école.

D'abord en Allemagne même, où chez l'éditeur Otto Jahnke, à Berlin, a paru un nouveau roman militaire, dont la publication a fortement piqué, aussi, la curiosité et l'attention du public : *Hommes de première classe*, par Wolf, comte Baudissin (baron von Schlicht). Après Beyerlein et Bilse, l'auteur y attaque l'armée allemande et spécialement le corps des officiers, avec une âpreté qui n'avait pas encore été dépassée. Il est impossible de pousser plus loin le dénigrement, la partialité et la passion. Les personnages que nous présente le comte Baudissin ne sont du reste que de grossières cari-

catures. De pareils types d'officiers ne se rencontrent pas dans la réalité, ou n'y existent, en tous cas, qu'à l'état d'exceptions absolument isolées.

Mais voici que l'armée austro-hongroise a aussi trouvé son Bilse. Il a paru tout récemment chez l'éditeur Sattler, à Brünswick, un livre intitulé : Au service impérial et royal, par « un ancien officier de l'armée I. et R. » C'est, dit-on, un pamphlet dirigé contre le corps des officiers d'une division du train, à Prague. Quelques officiers d'autres garnisons y seraient également fort malmenés

La *Militür Zeitung* publie, dans son dernier numéro, une verte critique de ce livre et des procédés de l'« ancien officier», auteur de ces prétendues « Révélations ». C'est à peine s'il a pris soin de travestir les noms des officiers qu'il met en scène, dans le but de les amener à s'expliquer publiquement sur les actes qu'il leur attribue. Il sait fort bien que ces protestations ou explications publiques constituent un moyen de défense tout à fait inefficace contre de pareilles attaques.

Le parquet de Cracovie a déjà ordonné la confiscation de ce livre et une enquête, dirigée par des officiers supérieurs constitués en tribunal d'honneur, doit être ouverte sur les affaires scandaleuses qui y sont décrites.

Notons, à la louange de notre presse indigène, qu'elle s'est fort peu occupée de ces récents pamphlets militaires sensationnels. Il serait à souhait ter que, dans tous les pays, ces sortes d'écrits soient appréciés d'une manière toute objective, c'est-à-dire sans passion ni parti pris et à leur juste valeur et le public international se détournerait bien vite de ce genre de littérature.

* *

Une nouvelle « Instruction sur la gymnastique pour les troupes I. et R. » vient d'être mise en vigueur en mème temps que le nouveau règlement d'exercice de l'année 1903. L' « Instruction provisoire » datant de 1901 cesse d'être applicable.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Aux Invalides. — Le rapport de M. Maurice Berteaux. — Le service de deux ans. — Le corps des sous-officiers. — Beaucoup de livres. — Les grandes manœuvres.

Le général André semble avoir considéré la translation aux Invalides du cœur de la Tour d'Auvergne comme la grande pensée de son règne. C'est dui qui a engagé les négociations avec la famille du « premier grenadier de France » — il dit, lui : « le premier grenadier de la République » — pour

qu'elle abandonnât à l'Etat la « précieuse relique »; c'est lui qui est venu incognito chercher sous le dôme, à côté du sarcophage de Napoléon, la niche qui convenait pour recevoir l'urne funéraire; c'est lui qui a réglé les détails du cérémonial et qui a voulu qu'un cortège apportât processionnellement à travers Paris les restes du héros, comme le général Trochu, pendant le siège, avait voulu qu'on promenât les reliques de Sainte-Geneviève; c'est lui qui a tenu, tout malade qu'il fût, à présider la cérémonie, en présence du Président de la République, à telles enseignes qu'il en a fait reculer la date pour être en état de s'y rendre et qu'il y est venu ayant endossé une pelisse non réglementaire par-dessus son uniforme, comme pour montrer par sa tenue qu'il place l'élément civil au-dessus de l'élément militaire, ainsi d'ailleurs qu'il l'a affirmé dans son allocution.

Il y a dans tout cela, ce me semble, un mélange tout à fait caractéristique de rationalisme et de sentimentalisme.

Peut-être s'y mêle-t-il aussi un peu du ritualisme positiviste dont un disciple d'Auguste Comte a peine à se défaire. On sait que le culte des grands hommes est une des traditions de la secte : et par « grands hommes, » comme eût dit M. Legouvé, j'entends aussi des femmes. Dans le calendrier positiviste, on voit figurer Vercingétorix et Jeanne d'Arc. Mais les viscères de ces deux héros patriotes (dont une héroïne!) ont été réduits en cendres ou sont retournés à la poussière. Il n'y avait guère que le cœur de la Tour d'Auvergne sur qui on pût se rabattre et qu'on avait sous la main. On lui a donc fait les honneurs d'une belle cérémonie, d'ailleurs essentiellement laïque. La religion n'y a figuré que de loin. L'aumônier de la chapelle Saint-Louis a fait jouer les orgues pendant la translation. C'est la seule participation qui lui ait été donné de prendre à la fête.

La présence du clergé y eût été d'autant plus déplacée que, sinon les ecclésiastiques, du moins les sœurs de charité attachées à l'Hôtel des Invalides ont reçu ordre de quitter cet établissement. A l'heure où la présente chronique paraîtra, la laïcisation sera opérée. Au surplus, une grande réforme est en élaboration : on étudie la transformation des Invalides en un simple hôpital, voire en annexe d'un grand hôpital, comme celui du Val de Grâce. Au lieu d'avoir un budget spécial, qui fait ressortir à plusieurs milliers de francs le coût annuel de chaque pensionnaire, les frais seraient noyés dans l'ensemble des dépenses du service de santé, ce qui atténuerait la fâcheuse impression causée par des chiffres forcément exagérés.

Au surplus, il est fort possible qu'un temps d'arrêt se produise dans l'exécution des réformes projetées : la maladie du général André va interrompre certaines études; M. Combes, qui s'est chargé de l'intérim du ministère de la guerre, ne voudra certainement pas laisser engager des questions de quelque importance en l'absence du titulaire et il réservera les solutions jusqu'au retour de celui-ci.

Ce retour tardera peut-être. Le général André est gravement atteint. De violents crachements de sang l'ont débarrassé, à la vérité, de la congestion pulmonaire dont il a été pris entre Dunkerque et Calais, et dont il souffrait beaucoup le jour où eut lieu la cérémonie des Invalides. Mais sa constitution extrêmement vigoureuse est minée par diverses causes. L'ébranlement qu'elle vient de subir risque d'avoir des effets profonds et durables. On se demande si le ministre sera, même physiquement, en état de prendre part, comme c'est son devoir tout indiqué, à la discussion de la loi de deux ans-

* *

Cette discussion doit commencer à la rentrée de la Chambre, c'est-à-dire vers le 20 mai, afin que l'ensemble puisse être voté avant les vacances. On voit que j'avais raison d'être sceptique lorsque je refusais de croire, il y a six mois, aux déclarations du Président du Conseil, prophétisant que la loi pourrait entrer en vigueur dès le mois de novembre prochain. Comme je l'ai expliqué déjà, on a des raisons — des raisons de diplomatie politique — pour faire traîner les choses en longueur. M. Maurice Berteaux, qui devait déposer son rapport dans la première quinzaine de janvier, ne l'a terminé qu'à la fin de mars. Et on est fondé à penser qu'il a voulu ne pas le terminer plus tôt, car, en vérité, ce retard n'est pas justifié par la quantité, ni par la qualité de ce que contient ce document.

Il renferme, il est vrai, un substantiel exposé historique, dont il semble que ce n'était guère le lieu et qui, pourtant, est peut-être ce qu'il y a de mieux dans tout cela. Le reste se compose d'arguments ressassés et que ne rajeunit même pas le tour que l'honorable rapporteur leur a donné. Vous y chercheriez en vain des vues générales, des considérations tant soit peu élevées, des aperçus originaux. Il est impossible de traiter plus petitement une question aussi grande et sur laquelle il y avait à dire tant de choses essentielles. Espérons que le débat public élargira une discussion qui semble avoir été réduite, comme à plaisir, à des proportions mesquines.

Pour n'en prendre qu'un exemple, je citerai la partie consacrée à la situation des sous-officiers. Il fallait, n'est-ce pas? examiner préjudiciellement la constitution des cadres de l'armée, montrer si ceux-ci devaient se composer de professionnels, prendre corps à corps le paradoxe homéopathique de M. Raiberti soutenant que l'encadrement des réservistes doit se faire par des officiers et des sous-officiers de réserve similia similibus!... En bien, le rapport ne s'occupe de rien de tout cela. Il prend la situation actuelle et examine par quels moyens on peut l'améliorer. En d'autres termes, il reste dans la tradition qui écarte l'idée d'une révolution. Les auteurs des divers règlements qui se sont succédé chez nous ont tenu à rattacher leur œuvre à l'œuvre de leurs devanciers, prétendant ne faire que perfectionner celle-ci. Le général Trochu en a fait la remarque dans son Armée française en 1867

(chapitre : *Des manœuvres*). En 1831, la Commission chargée de remanier l'ordonnance de 1791 déclare en avoir respecté le « plan » et l' « esprit ». En 1862, en rédigeant un nouveau règlement, on affirme qu'on « n'a rien eu à changer au *plan* et à la *division* de l'ordonnance de 1831 ». En continuant ainsi jusqu'à nos jours, on voit que nous avons conservé, dans leurs grandes lignes, des règles vieilles de plus d'un siècle.

L'erreur qu'on a commise en 1872, puis en 1889, celle qu'on s'apprête à commettre encore, c'est de méconnaître qu'une révolution s'est opérée dans la situation générale et qu'une révolution doit en découler dans l'armée. On a voulu accommoder tant bien que mal au service universel les principes qui avaient présidé à la mise en œuvre du service réduit. On n'a pas su comprendre, on n'a pas eu le courage de montrer qu'il fallait faire une coupure et se détacher par un tournant brusque de la direction qu'on avait suivie. Car, aujourd'hui, il ne peut être question de faire table rase de ce qui existe. Au lendemain de nos désastres, un réorganisateur de génie rendu omnipotent par les circonstances eût été capable de se dégager du joug des traditions. A l'heure qu'il est, on ne peut s'y soustraire et je conviens qu'il faut procéder avec transition. N'empêche qu'une orientation toute nouvelle doit être donnée à nos institutions militaires. Vouloir appliquer à l'armée-école les errements qui convenaient à l'armée permanente, traiter le service de deux ans comme une réduction du service de trois ans, après avoir traité le service de trois ans comme une réduction du service de cinq ans, celui-ci ayant été lui-même considéré comme une réduction du service de sept ans, c'est perpétuer le malentendu dont nous souffrons depuis la guerre et qui a créé entre l'armée et la nation des tiraillements pénibles, voire des discordes qui risquent de très mal tourner. Il faut savoir faire résolument face à l'avenir et envisager les exigences de la situation qui résulte des événements, sauf à organiser une période de transition qui facilite la mise en pratique des règles nouvelles. Quant à s'imaginer qu'on habille un enfant avec les vêtements de son grand frère ou de son père, moyennant qu'on les raccourcisse et qu'on les rétrécisse, c'est encore possible, s'il s'agit d'un garçonnet, mais si c'est un marmot? Il y a un âge pour les culottes : il y en a un autre pour le maillot.

Je prétends, pour ma part, que, plus il y a dans l'armée d'éléments flottants, plus il faut de fixité dans les cadres. Et je considère la création d'un corps de sous-officiers solide, je considère la consolidation du corps des officiers comme les deux assises de la réduction du service. On ne peut dire que cette question soit tranchée dans le rapport Berteaux. On peut même dire qu'elle n'y est pas seulement effleurée. Celle des emplois civils ne l'est pas davantage. Que dis-je? Une trentaine de pages grand in-quarto sont consacrées à des tableaux chargés de montrer que la nouvelle loi offre plus de débouchés que l'ancienne. Or, on sait que je ne crois pas, moi, qu'on améliorera le recrutement des sous-officiers en promettant aux rengagés la totalité des places de concierges dans diverses administrations, au lieu des trois quarts qui leur sont actuellement réservées.

Mais je veux d'autant moins revenir sur cette discussion que, d'une part, j'ai peur de vous ennuyer par mon rabâchage et que, d'autre part, j'ai sur ma table une pile énorme de livres qui attendent leur tour.

* *

Et, d'abord, il y a toutes les publications d'actualité ou celles qui peuvent se rattacher à l'actualité. Tels sont les deux volumes du général Frey qui, on ne l'a pas oublié, commanda les forces françaises au Pé-tchi-li de juillet à septembre 1900: l'un est intitulé L'armée chinoise; l'autre, Français et Alliés au Péchili. Il sont édités tous les deux par la librairie Hachette. Tous les deux, ils m'ont paru très intéressants. Je regrette seulement que l'auteur, imbu du préjugé de l'« haïssable moi» ne se mette en scène qu'à la troisième personne et que, en outre il ait passé sous silence toute une partie de son rôle, celle qui a donné lieu justement aux plus vives attaques et au sujet de laquelle on aurait souhaité qu'il se défendît. Quoi qu'il en soit, ses deux livres sont, je le répète, d'un très vif intérêt.

De la maison Berger-Levrault, j'ai reçu une plaquette d'une soixantaine de pages (L'armée et la flotte du Japon: composition et répartition en 1904), que je préfère à la plaquette signalée dans votre bibliographie du mois dernier comme extraite de la Revue militaire des armées étrangères, publiée par le 2e bureau de l'état-major général. La même maison a d'ailleurs fait paraître une brochure (Les armées et les flottes de toutes les armées du monde : composition et répartition en 1904), que rendent très recommandable la quantité et l'exactitude des renseignements qui y sont contenus.

* *

La librairie Chapelot m'a envoyé, entre autres publications, deux tirages à part d'articles qui ont paru dans le Journal des sciences militaires: c'est d'abord les Réflexions sur la conduite du feu (dans l'infanterie), dont j'ai déjà signalé l'intérêt et l'originalité; c'est ensuite les Lettres d'un sergent au Tonkin, pendant la conquête (1884-1885), par M. Frédéric Garcin, ancien lieutenant d'infanterie de marine. Récit pittoresque, animé, varié et vivant, agrémenté de dessins hors texte, qui n'avaient point paru dans le Journal des sciences militaires.

Je laisse de côté un certain nombre d'autres ouvrages que je réserve pour le mois prochain, et je signale un volume qui ne manque de rien de ce qu'il faut pour attirer l'attention. La couverture, violemment barrée de bandes diagonales rouges, blanches et bleues, porte ces titres et soustitres: LIBERTÉ. — EGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Essai de réorganisation intellectuelle et morale.

REGLEMENT DES MANŒUVRES DE L'AVENIR (INFANTERIE).

précédé d'un sommaire de l'Idée, par le capitaine André Chalmaudrey.

Victoire.

Offensive.

Initiative.

Libre pensée.

En vente chez l'auteur, à Paris, 195, rue de l'Université.

J'avoue que je n'ai pas ouvert ce volume sans certaines préventions que n'ont point dissipées de nombreuses et virulentes sorties contre le cléricalisme. Qu'il s'agisse du maniement des armes ou des formations de combat, l'auteur voit partout la main des prêtres catholiques et l'intervention cachée des jésuites.

Malgré l'outrance des partis pris et les exagérations de toutes sortes, en dépit d'une certaine bizarrerie de langage, peut-être plus affectée d'ailleurs que réelle, et quoiqu'un certain contentement de soi-même, qui perce trop souvent dans ces pages, finisse par agacer le lecteur, celui-ci ne peut manquer d'y trouver une foule d'idées intéressantes et dignes d'être adoptées, à telles enseignes que nombre d'entre elles sont déjà entrées dans nos règlements. Car le travail que publie aujourd'hui le capitaine Chalmaudrey a été rédigé il y a une quinzaine d'années. Il était, à ce moment-là, fort en avance sur son temps, si, par contre, aujourd'hui, il retarde un peu. Au point de vue du tir, il retarde même beaucoup. Mais les aperçus généraux et les considérations philosophiques qu'il renferme n'ont rien perdu, pour la plupart, de leur justesse. Il y a là dedans beaucoup à laisser; mais il y a aussi à prendre.

* *

Vous avez dû voir dans les journaux que les manœuvres d'armée, dirigées par le général Brugère, se dérouleront du 5 au 15 septembre dans la Côte d'Or, non loin de la Suisse, par conséquent. Elles doivent se terminer non loin de Dijon. On annonce qu'il y aura une revue de clôture en un emplacement non encore déterminé; mais j'ai peine à le croire, le généralissime-directeur m'ayant dit qu'il condamnait ces cérémonies finales de pure parade et qu'il se louait fort d'y avoir renoncé.

Je ne sais si je pourrai suivre les opérations dans la Côte d'Or. Mon intention est d'aller voir à l'œuvre le général Hagron, que je n'ai pas vu sur le terrain depuis onze ans. Il était alors colonel: il a fait du chemin, depuis, beaucoup de chemin. Et il n'est pas dit qu'il n'en fera pas encore, ce pourquoi on est curieux d'assister aux manœuvres qui se dérouleront sous ses ordres.

C'est à ces manœuvres, d'ailleurs, qu'on entend donner le plus d'éclat. On dit que le président de la République s'y rendra, que les attachés militaires y seront amenés, que la presse y sera conviée, et qu'on laissera le général Brugère opérer avec le moins de témoins possible : dans le silence et l'ombre. N'empêche que, si les dates le permettent, je quitterai la Beauce pour venir passer quelques jours en Bourgogne,

INFORMATIONS

SUISSE

† Colonel Jean-Conrad d'Orelli. — Le colonel d'Orelli, chef de la section technique de l'administration du matériel des guerres, est décédé à Naples le 19 mars. Il était âgé de 51 ans seulement.

Il était issu de souche militaire. Son père avait été au service de France, dans le régiment suisse Bleuler et s'était distingué en Espagne. Rentré plus tard au pays, il y avait rempli diverses fonctions militaires. Il fut entre autres chef de l'artillerie à l'état-major du général Dufour pendant le Sonderbund.

Le colonel d'Orelli commença sa carrière militaire en 1871 dans l'artillerie, et devint instructeur dans cette arme en 1875. En 1878, il passa une année en stage en Autriche, où il servit au 1^{er} régiment d'artillerie de campagne, archiduc Jean Salvator, à Bruck sur la Leitha. Pendant l'hiver, il suivit les cours supérieurs d'artillerie à l'Académie de guerre de Vienne. De ce séjour, il lui resta pendant toute sa vie une sympathie spéciale pour l'armée autrichienne, dans laquelle il avait trouvé et son profit au point de vue professionnel et de précieuses amitiés.

D'Orelli demeura dix-huit ans dans le corps d'instruction de l'artillerie. A deux reprises, de 1883 à 1885 et de 1892 à 1893, il fut chargé à l'Ecole polytechnique, à Zurich, du cours de fortification et de connaissance des armes. Il lui fut dur, en 1893, d'abandonner sa mission d'instructeur, qui convenait à ses goûts, pour prendre la direction de la Section technique du matériel de guerre. Des considérations personnelles lui en firent un devoir. Il a du reste rempli sa nouvelle mission avec un zèle constant et une compétence reconnue.

Le colonel d'Orelli fut, de par ses fonctions, membre de la commission